

*Initiatives ministérielles*

suggéré qu'on engage des sikhs nés au Canada pour ce bureau, mais ils n'engagent que des gens de la région.

Les installations de l'ambassade laissent à désirer. Les gens font la queue dès 3 heures le matin et doivent attendre toute la journée dans l'espoir d'obtenir un billet qui leur permettra de rencontrer un agent d'immigration. Il n'y a ni toilettes, ni eau courante, ni abri. Ce genre de situation dans une ambassade canadienne ne serait tolérée nulle part ailleurs au monde: 300 personnes font la queue dès 3 heures le matin et ne peuvent même pas avoir accès à des toilettes, à l'eau courante, alors que la température atteint 40 degrés.

Le processus administratif de traitement des demandes d'immigration est tel que les gens sont souvent obligés de revenir du Panjab à Delhi pour y subir des examens médicaux. Les autorités canadiennes refusent que les examens aient lieu au Panjab. Pourquoi ne pas désigner quatre médecins autorisés à effectuer les examens dans chacune des grandes villes? Ceux dont les résultats ne seraient pas satisfaisants seraient rayés de la liste. C'est très facile. Certaines personnes ont dû revenir deux et même trois fois pour subir des examens médicaux, parce que les résultats ne sont valables que pendant six mois, et que ces personnes n'avaient pas été appelées par l'immigration.

Le projet de loi laisse de côté un autre important problème, c'est-à-dire la délivrance de visas de visiteurs. Les visas de visiteurs sont délivrés arbitrairement par l'agent, sans droit d'appel. L'agent décide, selon son bon caprice, que telle ou telle personne n'est pas un visiteur de bonne foi. Je citerai quelques cas en exemple, et je parlerai de notre réponse à ce problème.

Je connais un jeune homme qui est président d'une agence de tourisme pour tout le sud de l'Inde. Il est venu au Canada trois fois. Il a séjourné chez nous avec sa femme et sa fille. Il est toujours retourné dans son pays. Sa soeur est une canadienne très connue. Il a demandé un visa de visiteur pour pouvoir rendre visite à sa soeur durant deux semaines, et il voulait emmener sa fille, une enfant de huit ans. Son épouse devait demeurer à la maison à cause de son travail. Les autorités de l'immigration lui ont interdit d'amener sa fille, estimant qu'il pourrait l'abandonner au Canada. L'homme a dû faire lui-même 600 kilomètres, de Kerala à Delhi.

Dans un autre cas, une femme a demandé l'autorisation de venir au Canada avec ses deux enfants pour visiter ses parents. Son époux devait rester à la maison, et elle avait elle-même un emploi qui l'attendait chez elle. Le couple possédait des terres en Inde. Savez-vous quelle a été la réponse? On a interdit à cette femme de venir à moins de laisser ses deux enfants en bas âge chez elle.

Autrement dit, le gouvernement canadien prenait en otage les deux enfants afin de garantir le retour de leur mère. Voilà le genre de décisions auxquelles donnent lieu les visas de visiteurs.

Lorsque mon adjointe s'est mariée, sa grand-mère et son grand-père ont présenté une demande. L'agent d'immigration a accordé au grand-père un visa pour séjours multiples valable pour cinq ans, mais la demande de la grand-mère a été refusée, sans aucune raison et de façon arbitraire.

Dans le Jutha, la collectivité a recours à l'aide des prêtres. Les autorités de l'immigration ont déclaré arbitrairement que l'homme était un agriculteur parce que, selon ses coutumes et sa religion, il ne faisait pas que du ministère. Ils refusent donc de le recevoir.

Nous avons vivement recommandé que les gens qui viennent en visite au Canada, aux États-Unis, en Amérique du Nord et qui retournent en Inde puissent obtenir des visas de visiteurs sans avoir à se soumettre à une entrevue de l'immigration, ce qui les oblige à aller jusqu'à Delhi.

L'interprétation générale qui est faite de la loi, à savoir qu'il incombe à la personne qui fait une demande de prouver hors de tout doute qu'elle retournera dans son pays, et le fait que les agents d'immigration prétendent qu'une personne va abandonner, qui son mari, qui ses enfants, ou encore sa ferme afin de rester au Canada, sont tout à fait ridicules. Il nous faut une interprétation raisonnable de ce qu'est un visiteur.

Les parents et les grands-parents devraient automatiquement se voir accorder un visa de cinq ans. Les grands-parents en provenance d'Angleterre peuvent aller et venir comme bon leur semble. Pourquoi ne pas leur accorder un visa de cinq ans? Venez visiter vos enfants et vos petits-enfants quand vous voulez. Revenez quand vous voulez. Voyons voir si l'on ne pourrait pas émettre des visas de séjour à l'intention des prêtres à Jutha.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'un grand nombre de problèmes relatifs à l'émission de visas de séjour à New Delhi tiennent à l'arbitraire des agents d'immigration.

**M. Mills:** Qui sont surchargés de travail.

**M. Karpoff:** Dans ce projet de loi, quantité de pouvoirs décisionnels arbitraires vont être attribués aux agents d'immigration dans d'autres domaines touchant l'immigration et le traitement des réfugiés. Ils vont pouvoir prendre des décisions d'une manière arbitraire.

Je veux simplement toucher un mot ou deux sur l'aspect administratif avant d'aborder certains problèmes propres aux réfugiés. Nous avons un énorme problème administratif en matière d'immigration au Canada.